

Paris, le 3 octobre 2016

LA PREFECTURE DE POLICE COMMUNIQUE :

A l'occasion de l'examen du projet de piétonisation de la voie sur berge de la rive droite de la Seine lors du conseil de Paris, le 26 septembre dernier, le Préfet de police a fait part de sa décision d'accompagner son avis conforme, prévu par le code général des collectivités territoriales (L.2512-14), de la constitution d'un comité technique de suivi.

Ce comité aura pour vocation de collecter, rassembler et analyser, l'ensemble des données relatives au trafic routier, à la pollution atmosphérique et au bruit sur les axes potentiellement impactés par la mesure de fermeture à la circulation des voies sur berges. Il pourra, le cas échéant, proposer des améliorations des conditions de circulation ainsi qu'en matière de bruit et de pollution.

Le Préfet de police a installé ce lundi 3 octobre le comité qui, outre la Mairie de Paris, rassemblera bimestriellement les partenaires suivants :

- Les collectivités territoriales : conseil régional d'Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, les conseils départementaux de la petite couronne ;
- Les services de l'Etat : préfecture de région, préfectures des départements de la petite couronne, direction régionale et interrégionale de l'environnement et de l'aménagement (DRIEA) ;
- Les services opérationnels de la préfecture de police (sapeurs-pompiers, police) ;
- Les organismes consulaires (CCI régional et de Paris, Chambre des métiers et de l'artisanat de Paris) ;
- Les établissements publics ou associations chargées d'une mission de service public (Ports de Paris, Voies navigables de France, STIF, RATP, BRUITPARIF, AIRPARIF) ;
- Deux associations représentantes des usagers (Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) et la Fédération nationale des transports routiers (FNTR)).

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Après le rappel des études liminaires sur les conditions prévisionnelles de report du trafic routier, chacun des partenaires a pu faire part des données susceptibles d'être partagées dans les trois domaines (trafic, pollution, bruit). Le descriptif des modalités et localisation des différents relevés a fait l'objet d'une validation dans leurs principes ce qui, permettra des comparaisons objectives des situations constatées au cours des prochaines semaines.

La préfecture de police mettra à disposition des usagers sur son site internet, en toute transparence, les principales données qui seront collectées et une adresse mail leur permettant de faire part d'éventuelles remarques ou suggestions (ppcomite@interieur.gouv.fr).